

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 19 MAI 2021, À 21 HEURES 05, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard  
East Broughton / M. François Baril  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, et M. Jean Roussin, directeur des finances, assistent également cette séance.

**2021-05-9001**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé Mme Francine Drouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 - Enregistrement de la séance du 19 mai 2021**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
  - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
  - 7.1 - BGE - tournée estivale**
  - 7.2 - Évaluation foncière - module permis PG**
  - 7.3 - Travaux du BAPE - implication régionale**
  - 7.4 - Dépenses liées à la Covid-19**
  - 7.5 - Adoption des États financiers 2020**
  - 7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie - nomination**
  - 7.7 - Coordonnateur en sécurité incendie - responsabilités**

- 7.8** - Préventionniste en sécurité incendie
- 7.9** - Conseil de la culture
- 7.10** - Règlement gestion contractuelle - dépôt de projet de modification
- 7.11** - Règlement gestion contractuelle - avis de motion
- 7.12** - Politique de soutien aux projets structurants - Soutien à la compétence de développement local et régional

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 8.1** - Émission des certificats de conformité
  - 8.1.1** - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.1** - Règlement 804 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.2** - Règlement 805 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.3** - Règlement 806 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.4** - Règlement 808 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines
    - 8.1.1.5** - Règlement 814 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines
  - 8.1.2** - Certificats de conformité Ville de Disraeli
    - 8.1.2.1** - Règlement 684 modifiant le règlement de lotissement - Ville de Disraeli
  - 8.1.3** - Certificats de conformité Municipalité Beaulac-Garthby
    - 8.1.3.1** - Règlement 232-2021 modifiant le règlement de zonage - Municipalité de Beaulac-Garthby
    - 8.1.3.2** - Règlement 233-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Municipalité de Beaulac-Garthby
- 8.2** - Schéma d'aménagement révisé
  - 8.2.1** - Règlement 203 - Amendement au schéma d'aménagement révisé - Mécanique Pôle récréotouristique mont Adstock
- 8.3** - Règlement 198 - Abattage d'arbres
- 8.4** - Projet de loi 67

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

- 9.1** - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau
  - 9.1.1** - Dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue du Beaumont
  - 9.1.2** - Diagnostic du bassin versant du lac du Huit
  - 9.1.3** - Mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épi au lac du Huit et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte au myriophylle à épi
  - 9.1.4** - Étude de faisabilité pour un système de contrôle des espèces exotiques envahissantes au Grand lac Saint-François
  - 9.1.5** - Éradication du myriophylle à épi au lac du Huit
  - 9.1.6** - Plan directeur du bassin versant du lac de l'Est
  - 9.1.7** - Étude de capacité de portance du lac en embarcation motorisée du lac de l'Est
  - 9.1.8** - Adapter la gestion des cours d'eau de la zone Bécancour dans un contexte de changements climatiques
  - 9.1.9** - Caractérisation et arrachage du myriophylle à épi, évaluation biologique benthique, information
- 9.2** - Politique de gestion des cours d'eau
- 9.3** - Recommandation de CCE pour candidat citoyen
- 9.4** - Suivi comité PGMR

- 9.5 - Apiculteurs et apicultrices du Québec
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 10.1 - Règlement généraux SDE
  - 10.2 - SDE - Délégation Accès entreprises Québec
  - 10.3 - SDE - Offre de services parcs industriels
  - 10.4 - Entente de développement culturel 2018-2020 - Projet aînés
  - 10.5 - Fonds culturel de la MRC des Appalaches 2021
    - 10.5.1 - Municipalité de Saint-Julien - Un paysage, une émotion
    - 10.5.2 - Municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus - Animation du village de Noël au parc Le Broughtonnais
    - 10.5.3 - Municipalité d'Adstock - Journée culturelle d'Adstock
    - 10.5.4 - Municipalité d'Adstock - Couloir des champions
    - 10.5.5 - Verte Irlande - Ateliers d'initiation aux chants et danses traditionnels
    - 10.5.6 - La Ruche des créatifs - Le sentier des fées
    - 10.5.7 - Sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine - Sculpture collaborative de land art
    - 10.5.8 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds - Faire danser Saint-Jacques-de-Leeds
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 - Comité de sélection technicien en environnement
  - 11.2 - PIIRL
  - 11.3 - Secrétaire-administrative
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2021-05-9002

### 2.1 - Enregistrement de la séance du 19 mai 2021

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 19 mai 2021 soit enregistrée et mise sur le site Internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible au public.

Adoptée

### 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2021-05-9003

#### 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021.

Adoptée

### 4 - DEMANDE DE RENCONTRE

SDE - M. Luc Rémillard

Stratégie jeunesse - Dominique Gagnon-Bourget et membres du comité jeunesse

## 5 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

## 6 - COMITÉS MRC

- GROBEC
- COGESAF
- Musée Minéro
- TACA

Les membres concernés font un résumé de leur rencontre.

## 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-05-9004

### 7.1 - BGE - tournée estivale

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement de participer financièrement pour une somme de 2 000 \$ à la proposition de Tournée estivale du Bureau de gestion des événements.

Adoptée

2021-05-9005

### 7.2 - Évaluation foncière - module permis PG

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que la MRC des Appalaches procède à l'acquisition du module de gestion des permis tel que proposé par PG Solution, au montant de 4 998,50 \$, en plus d'un montant de 670,50 \$ annuellement, montant qui sera pris à même les surplus réservés à l'évaluation.

Adoptée

2021-05-9006

### 7.3 - Travaux du BAPE - implication régionale

**Considérant qu'**en octobre 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a été mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'établir l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés (RMA) au Québec et que le 24 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette recevait le rapport final du BAPE;

**Considérant que** parmi les nombreuses recommandations des commissaires, certaines concernent directement le milieu municipal touché par la présence d'amiante;

**Considérant que** les travaux actuels de réflexion visant la suite à donner aux recommandations des commissaires relèvent du bureau du premier ministre, M. François Legault;

**Considérant que** les recommandations des commissaires, en vue de l'adoption d'un nouveau cadre de valorisation des RMA par le Gouvernement du Québec, auront des impacts directs sur le développement actuel et futur de notre région;

**Considérant que** des discussions ont cours afin de développer ce nouveau cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au sein de différents ministères;

Considérant que les municipalités et les MRC sont des Gouvernements de proximités;

**Considérant que** la MRC à la compétence du développement économique et de l'aménagement du territoire;

**Considérant que** la démonstration a été faite lors des audiences du BAPE que la présence de résidus amiantés peut devenir un levier de développement majeur pour la région, et le Québec, si le cadre de valorisation est adapté à la réalité;

**Considérant que** les municipalités travaillent activement depuis plusieurs années afin d'assurer la sécurité de leurs employés travaillant en présence de matériaux contenant de l'amiante, et qu'elle souhaite le faire en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

**Considérant que** la Ville de Thetford Mines a notamment fait de nombreuses propositions en lien avec l'amiante et la santé et sécurité au travail tenant compte de la réalité sur le terrain et du long historique de travail en présence de matériaux contenant de l'amiante;

**Considérant que** la MRC des Appalaches, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) et les municipalités participent activement avec le milieu afin de trouver des solutions innovantes et créatives afin de favoriser le développement régional;

**Considérant** l'historique de la région afin de traiter quotidiennement avec la réalité des résidus miniers amiantés;

**Considérant** l'historique de la région afin de traiter quotidiennement avec la réalité des résidus miniers amiantés;

**Considérant** les procédés et protocoles innovants mis en place par des organisations et entreprises locales pour travailler avec les résidus miniers amiantés;

**Considérant qu'à** ce jour, ni la MRC des Appalaches, ni la SDERT, ni les municipalités et Villes de la MRC des Appalaches et ni les municipalités et villes des autres MRC concernées ne participent aux réflexions actuelles;

**Considérant que** l'ensemble des municipalités et Villes du territoire souhaitent que la région fasse partie intégrante de ces tables de discussion;

**Considérant que** la MRC des Appalaches souhaite participer aux réflexions de façon constructive afin de faire partie des solutions avancées;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu à l'unanimité

**Que** les recommandations des commissaires dans le rapport final du BAPE soient au centre des discussions;

**Que** la MRC des Appalaches et la SDERT soient invitées à participer aux différentes discussions entourant la gestion des résidus miniers amiantés ayant lieu dans les différentes instances du Gouvernement du Québec;

**Que** la MRC des Appalaches invite les municipalités concernées à appuyer cette démarche de revendication d'une présence des instances municipales dans les discussions;

**Que** la MRC des Appalaches transmette cette résolution au bureau de M. François Legault, premier ministre du Québec, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles M. Jonatan Julien, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques M. Benoit Charrette et au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'une copie à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, M. François Jacques, député de Mégantic, M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, M. Luc Provençal,

député de Beauce-Nord, M. Jonathan Bolduc, préfet de la MRC de Robert-Cliche, M. Mario Groleau, maire de Tring-Jonction, M. Hughes Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de Val-des-Sources, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux cheffes et chef de l'opposition.

Adoptée

#### **7.4 - Dépenses liées à la Covid-19**

Le directeur général souligne au conseil que le travail afin d'identifier les dépenses liées au Covid-19 se continue et que la démarche de réflexions sera poursuivie avec le comité exécutif.

#### **7.5 - Adoption des États financiers 2020**

Le directeur général dépose les états financiers 2020 présentés plus tôt, en huis clos, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

2021-05-9007

#### **7.6 - Coordonnateur en sécurité incendie - nomination**

**Attendu que** la mise en candidature a été affichée et publiée selon les normes établies;

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que M. Émerick Jacques soit nommé à titre de coordonnateur au service en sécurité incendie à la MRC des Appalaches.

Adoptée

2021-05-9008

#### **7.7 - Coordonnateur en sécurité incendie - responsabilités**

**Considérant** l'autonomie des services de sécurités incendie;

**Considérant** les tâches du coordonnateur incendie de la MRC des Appalaches;

**Considérant** l'importance de consolider la collaboration entre les divers intervenants en matière de sécurité incendie;

**Considérant que** le coordonnateur incendie doit, dans le cadre de son mandat, procéder à une collecte de documents et d'informations diverses auprès des municipalités de la MRC qui concernent les opérations et les activités des services de sécurité incendie qui oeuvrent sur le territoire;

**Considérant que** le rapport annuel est l'outil principal du coordonnateur afin de s'assurer du respect des éléments du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant que** l'élaboration et l'adoption d'un rapport annuel est une exigence du Ministère de la Sécurité Publique (MSP);

**Considérant que** la Loi sur la sécurité incendie (LSI) précise à l'article 17 que l'autorité régionale doit déterminer une procédure de vérification de l'efficacité des actions mises en oeuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés;

**Considérant que** le coordonnateur incendie de la MRC peut avoir besoin des documents suivants auprès des services de sécurité incendie pour la rédaction du rapport annuel :

- - Un tableau de gestion du personnel présentant la formation des intervenants et la date où les intervenants ont complété leur formation de pompier et d'officier;

- Un tableau des équipements présentant le bon fonctionnement et l'inspection de certains équipements et les rapports d'inspection lorsqu'applicables;
- Un tableau des équipements validant le respect de la durée de vie des équipements de protection individuelle (EPI);
- Les rapports d'inspection (annuels ou Programme d'Entretien Préventif biennuel) des véhicules d'intervention;
- Les rapports d'inspection et de fonctionnement des pompes et des échelles aériennes;
- Une liste des sujets des D.O.S. et P.O.N. du service de sécurité incendie;
- Le rapport de l'inspection annuel du réseau d'aqueduc et des bornes fontaines conformément à la norme NFPA 291;
- La compilation des visites de vérification des avertisseurs de fumée de l'année précédente;
- Les cartes d'appels selon les situations.

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité :

**Que** le coordonnateur puisse demander, auprès des services de sécurité incendie et des municipalités, diverses informations et documents mentionnés précédemment permettant de rédiger et transmettre un rapport annuel répondant aux exigences du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

2021-05-9009

#### 7.8 - Préventionniste en sécurité incendie

**Considérant** la nomination de M. Emerick Jacques à titre de coordonnateur en sécurité incendie;

**Considérant** les besoins et les objectifs de prévention du schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de procéder à l'affichage du poste de préventionniste en sécurité incendie pour la MRC des Appalaches.

Adoptée

2021-05-9010

#### 7.9 - Conseil de la culture

**Considérant que** la culture est un vecteur important de développement pour une collectivité;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture réalisent les mandats confiés par le milieu culturel et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de leurs membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture sont reconnus, pour leur région, comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de culture;

**Considérant que** les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire;

**Considérant que** l'Assemblée nationale du Québec a créé, en décembre 1987, la région de la Chaudière-Appalaches, séparant ainsi en deux le territoire de la région de Québec déterminé en 1966;

**Considérant que** la région de la Chaudière-Appalaches est la 7<sup>e</sup> région la plus peuplée des 17 qui comptent le Québec;

**Considérant qu'il** existe des conseils régionaux de la culture dans toutes les régions administratives québécoises, hormis le Nord-du-Québec, et que la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches sont les seules à être regroupées;

**Considérant** l'importance de la présence régionale des organismes et ministères dans les régions;

**Considérant que** la réalité culturelle de la Ville de Québec est nettement différente de la réalité vécue dans la Chaudière-Appalaches;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-François Hamel et résolu unanimement de demander à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) de revendiquer auprès du ministère de la Culture et des Communications qu'il appuie les démarches menant à la création d'un conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches;

**Que** la MRC des Appalaches mentionne au Conseil de la Culture des régions de Québec et de Chaudières-Appalaches et au Ministère de la Culture et des Communications son intérêt pour accueillir un éventuel bureau du Conseil de la Culture de Chaudière-Appalaches sur son territoire.

Adoptée

#### **7.10 - Règlement gestion contractuelle - dépôt de projet de modification**

Le directeur général dépose le projet de règlement 204 amendant le règlement 187.

#### **7.11 - Règlement gestion contractuelle - avis de motion**

Monsieur Denis Fortier donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement 204 amendant le règlement 187 portant sur la gestion contractuelle de la MRC des Appalaches.

2021-05-9011

#### **7.12 - Politique de soutien aux projets structurants - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Le vote est demandé par M. Marc-Alexandre Brousseau pour l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Appalaches pour l'année 2021-2022.

Municipalité	Nom de la personne	Vote	
		Pour	Contre
Adstock	Pascal Binet		1
Beulac-Garthby	Isabelle Gosselin	1	
Disraeli Paroisse	Jacynthe Patry	1	
Disraeli Ville	Jacques Lessard	1	
East Broughton	François Baril	1	



Irlande	Jean François Hamel		1
Kinnear's Mills	Carl Dubois	1	
Sacré Cœur de Jésus	Guy Roy	1	
St-Adrien-d'Irlande	Jessika Lacombe		1
Ste-Clotilde-de-Beauce	Gérald Grenier	1	
Ste-Praxède	Daniel Talbot	1	
St-Fortunat	Denis Fortier	1	
St-Jacques de Leeds	Philippe Chabot	1	
St-Jacques le majeur	Steven Laprise	1	
St-Jean-De-Brébeuf	Ghislain Hamel	1	
St-Joseph Coleraine	Gaston Nadeau	1	
St-Julien	Jacques Laprise	1	
St-Pierre-de Broughton	Francine Drouin	1	
Thetford Mines	Marc-Alexandre Brousseau (7)	7	
PRÉFET	Paul Vachon		

Pour un total de 25 votes, dont 22 en faveur et 3 contre.

Adoptée à la majorité

## 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 8.1 - Émission des certificats de conformité

#### 8.1.1 - Certificats de conformité Ville de Thetford Mines

2021-05-9012

##### 8.1.1.1 - Règlement 804 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 avril 2021, a adopté le règlement numéro 804 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de permettre les habitations multifamiliales et les habitations dans un bâtiment à usages multiples dans la zone 4002C (boulevard Frontenac Est et rue Grondin);

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 21 avril 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 804 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9013

**8.1.1.2 - Règlement 805 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 avril 2021, a adopté le règlement numéro 805 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de permettre le dépôt à neige et l'entreposage de tye D dans la zone 3200I;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 21 avril 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 805 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9014

**8.1.1.3 - Règlement 806 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 avril 2021, a adopté le règlement numéro 806 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but d'inclure le plan d'aménagement d'ensemble visant la construction d'immeubles résidentiels en bordure de la rue Bédard Est;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 21 avril 2021;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 806 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9015

**8.1.1.4 - Règlement 808 modifiant le plan d'urbanisme - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 3 mai 2021, a adopté le règlement numéro 808 amendant le plan d'urbanisme numéro 147 dans le but de permettre le dépôt à neige et l'entreposage de type D dans la zone 3200I;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 10 mai 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 808 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9016

**8.1.1.5 - Règlement 814 modifiant le règlement de zonage - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 19 mai 2021, a adopté le règlement numéro 814 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de retirer des usages reliés aux services communautaires dans la zone 2639C;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 19 mai 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 814 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

### **8.1.2 - Certificats de conformité Ville de Disraeli**

2021-05-9017

#### **8.1.2.1 - Règlement 684 modifiant le règlement de lotissement - Ville de Disraeli**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 3 mai 2021, a adopté le règlement numéro 684 amendant le règlement relatif au lotissement numéro 639 dans le but d'interdire toute opération cadastrale qui aurait pour résultat de morceler un lot dans les zones de conservation;

**Attendu que** la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 6 mai 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 684 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

### **8.1.3 - Certificats de conformité Municipalité Beaulac-Garthby**

2021-05-9018

#### **8.1.3.1 - Règlement 232-2021 modifiant le règlement de zonage - Municipalité de Beaulac-Garthby**

**Attendu que** le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 5 avril 2021, a adopté le règlement numéro 232-2021 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 dans le but de modifier la zone publique de l'église vers une zone commerciale;

**Attendu que** la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mai 2021;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 232-2021 de la municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9019

#### **8.1.3.2 - Règlement 233-2021 modifiant le plan d'urbanisme - Municipalité de Beaulac-Garthby**

**Attendu que** le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby, lors de sa séance du 5 avril 2021, a adopté le règlement numéro 233-2021 amendant le plan d'urbanisme numéro 132-2009 dans le but de modifier l'affectation publique de l'église vers une affectation commerciale;

**Attendu que** la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 18 mai 2021;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 233-2021 de la municipalité de Beaulac-Garthby conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-05-9020

## 8.2 - Schéma d'aménagement révisé

### 8.2.1 - Règlement 203 - Amendement au schéma d'aménagement révisé - Mécanique Pôle récréotouristique mont Adstock

**Attendu** l'adoption, le 10 février 2021, du projet de règlement numéro 203 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75;

**Attendu que** l'avis de motion a été donné séance tenante le 10 février 2021;

**Attendu que** l'avis préliminaire du ministre a été demandé et a été notifié le 23 avril 2021 et mentionne que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Attendu que** la période de consultation écrite sur le projet de règlement s'est terminée le 5 mars 2021, à 12 h 00, et qu'aucun commentaire n'a été reçu à la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 203 du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches ayant pour objet d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation Pôle récréotouristique du mont Adstock.

Adoptée

2021-05-9021

## 8.3 - Règlement 198 - Abattage d'arbres

**Attendu** les dispositions prévues à l'article 79.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Attendu que** les délais prévus pour la consultation sont écoulés;

**Attendu que** ledit règlement est adopté avec modifications suivant les avis reçus lors de la consultation publique et des discussions avec la municipalité d'Adstock;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Francine Drouin et résolu d'adopter le règlement numéro 198, ayant pour effet de modifier le règlement 169, relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

Adoptée

## 8.4 - Projet de loi 67

Point d'information sur l'entrée en vigueur de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (projet de loi 67).

Lien vers le Muni-Express du MAMH:

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-7-7-avril-2021/>

## 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

### 9.1 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau

2021-05-9022

#### 9.1.1 - Dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue du Beaumont

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'APEL du lac du Huit, totalisant 6 753 \$ pour aménager des déviations et des trappes à sédiments

en amont du ruisseau Langlois-Drouin et informer et sensibiliser les citoyens via les pages Facebook et Internet. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 4 727 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à ce qu'il y ait une rencontre d'information et de sensibilisation avec les citoyens relativement au projet, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9023

#### 9.1.2 - Diagnostic du bassin versant du lac du Huit

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'APEL du lac du Huit, totalisant 5 116 \$ pour établir un diagnostic des sédiments et des nutriments et un plan d'action du bassin versant du lac du Huit, de même que pour sensibiliser et informer les citoyens. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 3 581 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à la réception de l'offre de service du RAPPEL, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9024

#### 9.1.3 - Mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épi au lac du Huit et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte au myriophylle à épi

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'APEL du lac du Huit, totalisant 6 151 \$ pour effectuer une mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épi et établir un plan d'action pour les années subséquentes au lac du Huit. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 4 305 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à la réception de l'offre de service du RAPPEL, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9025

#### 9.1.4 - Étude de faisabilité pour un système de contrôle des espèces exotiques envahissantes au Grand lac Saint-François

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François, totalisant 10 450 \$ pour faire une étude de faisabilité afin de déterminer la meilleure stratégie pour doter le secteur Nord du Grand lac Saint-François d'une station de contrôle des EEE (espèces exotiques envahissantes). L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 5 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de

l'eau de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9026

#### **9.1.5 - Éradication du myriophylle à épi au lac du Huit**

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock, totalisant 69 110,90 \$ pour poursuivre l'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 5 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9027

#### **9.1.6 - Plan directeur du bassin versant du lac de l'Est**

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est, totalisant 11 514,25 \$ pour réaliser un plan directeur du bassin versant du lac de l'Est. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 5 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à la réception de la résolution d'autorisation de signature du responsable du projet, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9028

#### **9.1.7 - Étude de capacité de portance du lac en embarcation motorisée du lac de l'Est**

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est, totalisant 5 352,94 \$ pour déterminer la capacité de portance du lac en embarcation nautique. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 3 747,06 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à la réception de la résolution d'autorisation de signature du responsable du projet, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9029

#### **9.1.8 - Adapter la gestion des cours d'eau de la zone Bécancour dans un contexte de changements climatiques**

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet du GROBEC, totalisant 112 600 \$ pour informer et former les acteurs de l'eau de la zone Bécancour aux impacts des changements climatiques et de réaliser un projet

pilote dans le bassin versant du ruisseau Bullard. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 3 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9030

#### **9.1.9 - Caractérisation et arrachage du myriophylle à épi, évaluation biologique benthique, information**

**Attendu qu'**après analyse, les membres du comité du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau recommandent l'acceptation du projet de l'Association des résidents du lac Aylmer totalisant 27 490 \$ pour faire des inventaires mensuels des plantes exotiques envahissantes, procéder à l'arrachage manuel du myriophylle à épi, effectuer des études de macroinvertébrés Benthos et effectuer des séances d'informations. L'aide du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau se chiffre à 5 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches, conditionnellement à la réception de la résolution d'autorisation de signature du responsable du projet, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

#### **9.2 - Politique de gestion des cours d'eau**

Dépôt de la politique de gestion des cours d'eau en vue de son adoption en juin 2021.

2021-05-9031

#### **9.3 - Recommandation de CCE pour candidat citoyen**

**Attendu que** la MRC a lancé un appel à candidatures pour combler le poste citoyen devenu vacant sur le comité consultatif en environnement jusqu'au 30 avril 2021;

**Attendu que** le comité de sélection a effectué une sélection le 7 mai 2021;

**Attendu que** le comité de sélection a émis sa recommandation au comité consultatif en environnement le 7 mai 2021 et que la recommandation est acceptée;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu unanimement que Mme Hélène St-Hilaire soit nommée sur le comité consultatif en environnement à titre de citoyenne.

Adoptée

#### **9.4 - Suivi comité PGMR**

Point d'information

- Modernisation de la collecte sélective
- Planification écocentre

## 9.5 - Apiculteurs et apicultrices du Québec

Point d'information suivant une demande d'une citoyenne de faucher les bords de chemin plus tard à l'automne.

Lien vers le Guide des agriculteurs, des gestionnaires de terres et des jardiniers: [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/aac-aafc/A22-632-2019-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/aac-aafc/A22-632-2019-fra.pdf)

## 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-05-9032

### 10.1 - Règlement généraux SDE

Il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité de demander à la Société de développement économique de la Région de Thetford (SDERT) de procéder à la modification de ses règlements généraux afin d'inclure un siège d'observateur pour chaque député sur le territoire de la MRC, ou pour son représentant, au comité administratif de la SDERT.

2021-05-9033

### 10.2 - SDE - Délégation Accès entreprises Québec

**Considérant** l'arrêté ministériel du 27 janvier 2021 autorisant la modification de l'entente de délégation à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) pour y déléger la réalisation des engagements auxquels la MRC a souscrit avec le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au sujet d'Accès entreprises Québec;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu à l'unanimité;

**Que** la MRC des Appalaches modifie son entente de délégation avec la SDERT pour y ajouter la réalisation des engagements auxquels la MRC a souscrit avec le MAMH au sujet d'Accès entreprises Québec

**Que** M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, et M. Louis Laferrière, directeur général secrétaire-trésorier, soient tous deux autorisés à signer l'entente de délégation modifiée.

Adoptée

2021-05-9034

### 10.3 - SDE - Offre de services parcs industriels

**Considérant** la résolution CM-2015-05-7332 identifiant les 8 zones industrielles de la MRC des Appalaches;

**Considérant** les investissements et les développements dans ces zones industrielles depuis 2015;

**Considérant** l'offre de services de la firme LGP soumise à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT);

**Considérant** la présentation de l'offre de service au conseil des maires;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité;

**Que** la MRC des Appalaches participe financièrement à la réalisation de ce mandat à raison de 50% du coût de réalisation et que les fonds soit pris à même le Fonds région et ruralité dans l'enveloppe réservée pour les études et planification.

Adoptée

2021-05-9035

### 10.4 - Entente de développement culturel 2018-2020 - Projet aînés



**Considérant** qu'il y a une somme résiduelle de 2 200 \$ dans l'enveloppe Appel de projets pour soutenir l'offre culturelle aux aînés 2020 de l'Entente de développement culturel 2018-2020;

**Considérant** que le projet **Soirée canadienne** présenté par France-Anne Blanchet, artiste multidisciplinaire et médiatrice culturelle, en collaboration avec la Municipalité d'Adstock, est conforme aux objectifs de la **Politique Vieillir en vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec**, du Secrétariat aux aînés au ministère de la Famille à savoir de soutenir des initiatives qui tissent des liens intergénérationnels et qui favorisent la transmission des savoirs culturels et de diversifier l'offre culturelle offerte aux aînés sur le territoire par des projets innovateurs et des activités de médiation culturelle;

**Considérant** que le projet **Soirée canadienne** totalisant 2 750 \$ a reçu l'aval de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications. L'aide se chiffre à 2 200 \$;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

## **10.5 - Fonds culturel de la MRC des Appalaches 2021**

2021-05-9036

### **10.5.1 - Municipalité de Saint-Julien - Un paysage, une émotion**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Un paysage, une émotion** soumis par la Municipalité de Saint-Julien totalisant 2 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9037

### **10.5.2 - Municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus - Animation du village de Noël au parc Le Broughtonnais**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Animation du village de Noël au parc Le Broughtonnais** soumis par la Municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus totalisant 2 600 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9038

#### **10.5.3 - Municipalité d'Adstock - Journée culturelle d'Adstock**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Journée culturelle d'Adstock** soumis par la Municipalité d'Adstock totalisant 2 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9039

#### **10.5.4 - Municipalité d'Adstock - Couloir des champions**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Couloir des champions** soumis par la Municipalité d'Adstock totalisant 6 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9040

#### **10.5.5 - Verte Irlande - Ateliers d'initiation aux chants et danses traditionnels**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Ateliers d'initiation aux chants et danses**

**traditionnels** soumis par Verte *Irlande* totalisant 9 901 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9041

#### **10.5.6 - La Ruche des créatifs - Le sentier des fées**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Le sentier des fées** soumis par La ruche des créatifs totalisant 2 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9042

#### **10.5.7 - Sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine - Sculpture collaborative de land art**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Sculpture collaborative de land art** soumis par Les Sentiers pédestres des 3 Monts totalisant 2 450 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 1 950 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-05-9043

#### **10.5.8 - Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds - Faire danser Saint-Jacques-de-Leeds**

**Considérant qu'**après analyse des projets soumis au Fonds culturel 2021 avec la représentante du ministère de la Culture et des Communications, il est recommandé l'acceptation du projet **Faire danser Saint-Jacques-de-Leeds** soumis par la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds totalisant 4 500 \$. L'aide du Fonds culturel se chiffre à 2 000 \$.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre de de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC des Appalaches avec le gouvernement du Québec, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-05-9044

### 11.1 - Comité de sélection technicien en environnement

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que M. Paul Vachon, Mmes Jacynthe Patry et Cynthia Boucher ainsi que M. Louis Laferrière composent le comité de sélection pour combler le poste de Technicien en environnement.

Adoptée

2021-05-9045

### 11.2 - PIIRL

**Attendu que** la MRC a déposé le 20 août au ministère des Transports une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) accompagné de la résolution numéro CA-2020-08-3350;

**Attendu que** faute de réponses du MTQ, la MRC a déposé à nouveau le 18 avril 2021 au ministère des Transports une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un PIIRL;

**Attendu que** le premier plan quinquennal du PIIRL est arrivé à échéance en décembre 2020;

**Attendu que** les municipalités souhaitent continuer à améliorer leur réseau routier local et qu'elles se font refuser des aides financières au volet Redressement pour des travaux sur des routes locales prioritaires pour l'année 6 du PIIRL, faut d'un nouveau PIIRL sur le territoire de la MRC des Appalaches;

**Attendu que** faute de réponses de la part du ministère des Transports concernant la demande pour élaborer un second PIIRL, les municipalités reçoivent un taux d'aide financière inférieur à celui du volet Redressement;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité ce qui suit à savoir:

**Que** la MRC demande au MTQ d'accélérer ses délais de réponses pour l'aide financière demandée pour l'élaboration du second PIIRL de la MRC;

**Que** la résolution soit acheminée aux députés de la MRC ainsi qu'au ministre des Transports, M. François Bonnardel.

Adoptée

### **11.3 - Secrétaire-administrative**

Le directeur général informe les membres du conseil que le poste de secrétaire administrative ira en second affichage.

### **12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi  
9 juin 2021.

**2021-05-9046**

### **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 02.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
**PAUL VACHON, PRÉFET**

\_\_\_\_\_  
**LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER**